

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Aménagement de l'Atelier des Publics 14 rue Gosse – Autorisations d'urbanisme.

En application de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire signée avec l'Etat le 17 mars 2012 à Bayonne, la Ville s'est engagée dans la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

L'action développée par un CIAP de manière générale, implique qu'il dispose notamment d'une salle de médiation permettant de développer une offre culturelle ouverte à tous les publics, scolaires ou groupes d'adultes pour des séquences d'animations/conférences/ateliers liées aux visites consacrées au patrimoine (organisées par le service Ville d'art et d'histoire et l'Office de tourisme).

Dans le cadre de son projet, la Ville de Bayonne a décidé de positionner cette salle de médiation baptisée Atelier des Publics au sein du remarquable Hôtel de Hauranne, immeuble sis 14 rue Gosse adossé à l'enceinte antique et daté de la fin XVI^e - début XVII^e siècle. Pour ce faire, elle en a acquis auprès de l'Etat deux lots situés au rez-de-chaussée, conformément à la délibération du 28 mai 2015.

Le public, accompagné par des guides conférenciers, viendra assister à des projections de documents divers (cartographies anciennes, films, photos) ou participer à des ateliers de conception de maquette.

Dans le cadre de l'aménagement des espaces, un changement de destination des locaux doit être opéré, puisqu'ils abritaient auparavant les bureaux du service territorial de l'architecture et du patrimoine.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la Ville de Bayonne toutes les demandes d'urbanisme réglementaires nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial